



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 3366

Texte de la question

PROJET DE LOI SANTÉ

**Mme la présidente.** La parole est à M. Arnaud Richard, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

**M. Arnaud Richard.** Monsieur le Premier ministre, l'exigence d'unité nationale et la lutte implacable contre le terrorisme ne doivent pas nous empêcher d'exprimer notre désaccord sur d'autres sujets. Nous le devons à nos concitoyens : c'est la démocratie.

Au nombre de ces sujets de désaccord figure la question du système de santé. Tel l'inventaire de Jacques Prévert, le projet de loi relatif à la santé est une suite de mesures sans cohérence, une addition de propositions hétéroclites. Malheureusement pour votre gouvernement, la politique de santé n'est pas une poésie. Il ne suffira pas de la répéter chaque jour pour lui donner du sens.

Ce projet de loi, monsieur le Premier ministre, donne l'impression d'avoir été écrit au coin d'une table. Il n'y a eu aucune concertation avec les organisations représentatives des professionnels de santé. Vous voudriez moderniser le système de santé, mais vous n'écoutez pas ses professionnels. Depuis des mois, la ministre de la santé interprète le rôle du poète maudit, persuadé de détenir la vérité. Ce n'est pas un échec, monsieur le Premier ministre, que de revoir sa copie. Il est en revanche navrant de persister dans une mauvaise direction.

Loin d'améliorer notre système de santé, votre projet de loi le fragilise. Il oppose les uns aux autres : le public au privé, la ville à la campagne, le médecin à son patient. Nous attendions des mesures concrètes, loin des promesses de campagne.

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple, et loin d'être polémique : en cette période de concorde nationale, qu'attendez-vous pour prendre les mesures qu'attendent les Français et les professionnels de santé ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

**Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.** Monsieur le député, nous allons reprendre cet après-midi la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de modernisation de notre système de santé. Nous avons plusieurs jours devant nous pour débattre, de manière sereine et dans un esprit démocratique, des propositions qui sont faites.

Au cours des derniers jours, chacun d'entre nous a pu mesurer le caractère exceptionnel de nos professionnels

de santé, de nos personnels hospitaliers et de l'ensemble de celles et ceux qui se sont engagés pour prendre en charge les victimes des attentats. (*Murmures sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Claude Goasguen.** Eh bien, justement, il faut les écouter !

**Mme Bérengère Poletti.** Que pensent-ils du tiers payant ?

**Mme Marisol Touraine, ministre.** Vous murmurez, mesdames et messieurs de l'opposition...

**M. Christian Jacob.** Nous sommes en complet désaccord avec vous !

**Mme Marisol Touraine, ministre.** ...mais permettez-moi de vous dire qu'à l'heure à laquelle je vous parle, ces professionnels prennent toujours en charge 161 blessés, dont 26 sont en réanimation. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**Mme la présidente.** S'il vous plaît !

**Mme Marisol Touraine, ministre.** C'est précisément parce que notre système de santé est exceptionnel, monsieur le député Arnaud Richard, que nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour garantir sa pérennité, pour garantir à chacune et à chacun qu'il pourra continuer de bénéficier de soins d'excellence.

**M. Christian Jacob.** Doctrinaire !

**Mme Marisol Touraine, ministre.** Mettre en œuvre une politique de prévention volontariste en direction des jeunes, faire en sorte que l'accès aux soins reste garanti à toutes et à tous sur le territoire, permettre à nos concitoyens d'avoir des droits nouveaux, tels sont le sens et la ligne de ce projet de loi. Je suis certaine, monsieur le député, que le débat que nous allons entamer sera riche et que nous pourrons faire en sorte que le système de santé français continue à rayonner de son excellence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Richard](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3366

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 novembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 novembre 2015](#)